INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS OCELLIA

ÉPREUVES DE SÉLECTION
ACCÈS AUX ÉTUDES D'INFIRMIER
Rentrée 2027

Candidat relevant de la formation professionnelle continue
Titulaire du BACCALAUREAT
ou Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)
ou Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VA¨PP)

L'entrée en formation est conditionnée à la détention du baccalauréat, d'une équivalence ou d'une dispense conformément à la réglementation en vigueur. Les candidats ne disposant pas de l'un de ce titres au moment de leur inscription à la sélection sont invités à engager en parallèle de leur candidature, une démarche de Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) auprès de l'université
Lien VAPP Université Claude Bernard Lyon 1

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : jeudi 15 octobre 2026

CLÔTURE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : lundi 11 janvier 2027 à 23h59

EPREUVE ECRITE : jeudi 4 février 2027 à 14h00

EPREUVE ORALE : janvier/février 2027

Une seule session de sélection est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire de conventionnement université Lyon 1.[1]

Vous devez vous inscrire et envoyer votre dossier dans UN SEUL Institut du Territoire de Conventionnement Université Lyon 1 [1].
Un candidat qui s'inscrit dans plusieurs IFSI du territoire verra sa candidature annulée.

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection s'élèvent à 110 € (paiement sécurisé par carte bancaire en fin d'inscription en ligne).

[1] - Fleyriat Bourg-en-Bresse ; Orsac CPA Bourg-en-Bresse ; IFPS Bourgoin-Jallieu ; Bugey Hauteville ; HCL Clémenceau Secteur Sud ; Croix Rouge compétences Lyon ; HCL Esquirol Secteur Est ; Rockefeller Lyon ; St Joseph St Luc Lyon ; Ocellia Lyon ; Vinatier Lyon ; Vienne ; Les Hôpitaux Nord-Ouest Villefranche sur Saône

Pour tous les candidats, en cas d'annulation, de désistement, d'absence ou d'échec à l'une ou l'autre des épreuves, les frais engagés (frais d'ouverture de dossier et frais d'épreuves) restent acquis à l'IFSI ayant réceptionné le dossier de candidature.

COMMENT S'INSCRIRE A LA SELECTION INFIRMIER FPC ?

L'inscription se fait en ligne sur notre site internet www.ocellia.fr avec un dossier d'inscription à constituer.

Vous devez préparer chacune des pièces demandées au dossier avant de vous inscrire à la sélection.

Il ne sera pas possible d'adresser des pièces complémentaires après l'enregistrement de votre candidature.

JE PREPARE MON DOSSIER

Tous les documents demandés doivent être enregistrés en format pdf pour pouvoir effectuer le téléversement de chacun d'eux lors de votre inscription en ligne.
Avant tout téléversement LES NOMMER EN MAJUSCULES sans tiret, accent ou caractères spéciaux

Les éléments constitutifs du dossier à téléverser sont les suivants :

- ☐ 1 dossier administratif

  Cliquez sur « DOSSIER ADMINISTRATIF INF FPC 2027 ».
  Vous accédez directement aux **3 fiches à compléter, dater et signer** (fiche administrative (1) – fiche CNIL (2) – fiche 3 (choix des instituts).
  A la fin de votre saisie, **enregistrez le document** pour pouvoir le joindre lors de votre inscription en ligne.

  Fiche 1 : fiche administrative
  Indiquez un numéro de téléphone portable par lequel il est possible de vous joindre très rapidement

  Fiche 2 : fiche CNIL – Droit à la protection des données
  Si vous cochez la réponse NON, lors de la publication des résultats d'admission, votre nom n'apparaitra pas sur notre site internet. Cependant, il apparaitra lors de l'affichage à OCELLIA Lyon.

Fiche 3 : choix des instituts
Vous déposez votre dossier dans notre établissement. **Cela signifie qu'OCELLIA est votre choix n° 1.**
Vous devez choisir par ordre de préférence 2 autres IFSI susceptibles de pouvoir vous contacter pour vous proposer une place en formation INFIRMIER si vous êtes classé sur la liste complémentaire d'OCELLIA.

- ☐ 1 copie **recto-verso** d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour),
- ☐ 1 curriculum vitae
- ☐ 1 copie des diplômes, certificats ou titres obtenus
- ☐ 1 lettre de candidature exposant le projet professionnel (maximum 2 pages)
- ☐ 1 ou des attestation(s) de travail et 1 ou des attestation(s) de formation(s) suivie(s)

Tout dossier incomplet ou non téléversé dans les délais sera rejeté.

JE M'INSCRIS A LA SELECTION

Seule une inscription sur notre site www.ocellia.fr est possible pour pouvoir candidater.

Les pièces attendues au dossier ont été préparées, vous pouvez procéder à votre inscription :

- Remplissez vos coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance, e.mail, téléphone) et téléversez un à un les documents demandés.

- Procédez au règlement des frais d'inscription à la sélection d'un montant de 110 €.

Entrez les éléments demandés lors d'un paiement en ligne par carte bancaire.
Le paiement est sécurisé.
Il générera :

- un message automatique sur votre écran indiquant la réception de votre dossier par nos services.
- un mail de votre banque concernant la transaction financière
- un mail récapitulant les pièces téléversées au dossier

Lorsque le Service Admission aura procédé à la vérification des pièces au dossier, vous recevrez un mail vous indiquant que vous êtes inscrit à la sélection 2027 d'Ocellia.
Une convocation aux épreuves (écrites et orale) vous sera adressée par mail au plus tard 10 jours avant le début des épreuves.

NATURE DES EPREUVES

Les épreuves se dérouleront dans l'IFSI d'inscription :

OCELLIA – 20 rue de la Claire – 69009 LYON (Métro D Sortie Vaise)

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle (cf liste des documents à fournir)

- Une épreuve écrite comprenant :
  - une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
  - une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats

  L'épreuve écrite est notée sur 20 points.
  Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

RÉSULTATS

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (orale ou écrite) est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves

Les résultats seront communiqués à l'issue de la commission d'admission qui fait acte de jury.

Publication des résultats d'admission le **vendredi 19 février 2027 à 14h00** par mail personnel à chaque candidat

AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

PARCOURS SPECIFIQUE POUR L'ACCES AUX ETUDES D'INFIRMIERS POUR AIDES-SOIGNANTS EXPERIMENTES

Conformément à l' Arrêté 03 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier et l'instruction de la DGOS du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les Aides-Soignants.

Ce dispositif, d'une durée de 3 mois, constitue une étape préalable obligatoire avant l'intégration en 2ème année (L2) dans un IFSI du territoire.

Actuellement, seul l'IFSI de l'Hôpital du Gier (Saint Chamond) propose ce parcours de formation spécifique en Rhône-Alpes.

Pour tous renseignements sur le contenu de la formation, les modalités d'admission ou le calendrier, contacter directement IFSI de l'Hôpital du Gier - Saint Chamond
Tél : 04 77 22 07 15 E-mail : ifsi.stchamond@hopitaldugier.fr

COUVERTURE VACCINALE

ATTENTION : l'admission définitive est soumise, entre autres, à une obligation vaccinale :

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (si rappel à 25 ans : prévoir également la Coqueluche)
- Hépatite B (3 injections et sérologie > 10 UI validée par un médecin)

Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination, il est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès validation de votre inscription.

FRAIS DE SCOLARITE PAR ANNEE DE FORMATION

Prise en charge individuelle : 1 495 € frais de scolarité + 95 € frais de gestion (non remboursable en cas d'annulation) + 178* € droits d'inscription universitaire + 105* € CVEC

* pour les boursiers qui en feront la demande : droits d'inscription universitaire remboursés par la Région et CVEC remboursée par le CROUS sur https://cvec.etudiant.gouv.fr. *

Prise en charge par un employeur ou un OPCA en formation continue : 23 004 € de frais pédagogiques

Les tarifs indiqués sont ceux de 2026 pour information.

Vous pouvez mobiliser votre Compte Personnel Formation **(CPF).** Afin de connaître vos droits au CPF, vous devez activer votre compte en vous connectant via le lien suivant : **https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/**

Attendez bien la publication des résultats avant d'activer votre compte CPF pour une demande de financement. Ne l'activez que lorsque vous êtes en LISTE PRINCIPALE (c'est-à-dire dans le quota) car l'IFSI ne dispose que de 2 jours pour valider votre admission en formation. Vous aurez alors de votre côté seulement 4 jours pour procéder au règlement par carte bancaire de l'intégralité du montant restant à votre charge après utilisation des droits CPF.

Toute demande d'utilisation des droits CPF doit être **validée par l'ISI** OBLIGATOIREMENT au plus tard **11 JOURS OUVRES AVANT LA DATE DE RENTREE** DE LA FORMATION INFIRMIER.

Attention, l'utilisation de vos droits CPF oblige au règlement des frais de scolarité des 3 ans.
Si vous n'avez pas suffisamment de droits pour les utiliser en 1ère année, préférez un règlement en 8 prélèvements auprès de notre IFSI. Nous vous invitons à les utiliser plutôt en 2ème ou 3ème année selon combien il vous restera à régler par carte bancaire en un seul paiement.

Maj 15.10.2026